# APPEL A CANDIDATURES

# « EQUIPEMENTIER »

DU COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE DU GRAND EST

Période : 1er septembre 2021 au 31 août 2024

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

**31 MAI 2021 – 17 heures**

CONTACT C.R.G.G.E

Stevy LORO – Directeur général

Stevy.loro@ffgymgrandest.fr

Comité Régional de Gymnastique du Grand Est

13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

https://grand-est.ffgym.fr/

# Table des matières

1. Présentation générale du CRGGE ..... 3
2. Contexte de l'appel à candidatures ..... 4
3. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution ..... 5
ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES ..... 5
ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE ..... 6
ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES ET NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE ..... 7
4. Définition des lots ..... 8
5. Contrepartie du C.R.G.G.E ..... 9

# 1. Présentation générale du CRGGE

Le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est est une structure déconcentrée, affiliée à la Fédération Française de Gymnastique. Elle compte actuellement 164 clubs répartis dans les 10 départements, soit environ 36 000 licenciés.

**La gouvernance** :

Le Comité régional de Gymnastique du Grand Est est une association loi 1901 administrée par un Comité Directeur pour une durée d'une olympiade. Celui-ci a été renouvelé le 17 janvier 2021. A sa tête, 30 membres et 2 suppléants élus qui ont tous un même objectif : faire de la gym en Grand dans l'Est !

**Les principales missions** :

- "Le Haut-Niveau" : faire briller ses champions, préparer l'élite, attribuer les titres,
- "Gym Pour Tous" : promouvoir la pratique des activités gymniques pour le plus grand nombre,
- Prévention par le sport et prévention des sportifs,
- Promotion des métiers du sport.

**Son rôle** :

- Respecter les axes de développement et l'image véhiculée par la Fédération Française de Gymnastique, et les appliquer au niveau régional.

**Les événements** :

- Le Comité Régional de Gymnastique est chargé de l'organisation et du soutien des 8 championnats régionaux, répartis sur une saison sportive.
- Le Comité se voit aussi soutenir les compétitions inter-régionales et nationales se déroulant sur le territoire Grand Est.
- Mais aussi de toutes autres sortes d'évènements régionaux qui ont trait à la gymnastique et la promotion de celle-ci. (Evolugym, Rencontre, gala, etc.)

## 2. Contexte de l'appel à candidatures

Le contrat actuel liant le C.R.G.G.E à son équipementier arrive à échéance le 31 août 2021.

Soucieux d'offrir les meilleures prestations à ses Equipes Régionales, à la qualité de ses compétitions mais aussi de répondre au mieux aux attentes de tous ses licenciés, le C.R.G.G.E a décidé de procéder à une consultation pour sélectionner son prochain équipementier.

Le contrat conclu au terme de l'appel à candidatures sera d'une durée de 3 ans et prendra effet le 1er septembre 2021 pour se terminer le 31 août 2024.

La durée, pour le contrat de partenariat, est motivée par la nécessité de mettre en place, avec un préavis suffisamment long, un partenariat durable permettant de planifier et de lancer très en amont toutes les actions requises. La durée du partenariat permettra également de donner au C.R.G.G.E un maximum de visibilité sur son équilibre financier et sur le financement des missions qui sont les siennes. Il permettra enfin à l'équipementier choisi d'étaler son investissement sur une période raisonnable.

Le présent appel à candidatures porte sur les droits arrivant à échéance à la fin de la saison sportive 2020/2021 et s'articule autour de trois lots :

- **LOT N°1 : EQUIPEMENTIER TEXTILE**
- **LOT N°2 : COMPÉTITIONS INTERDÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES**
- **LOT N°3 : RECOMPENSES**

La C.R.G.G.E concèdera en contrepartie une exclusivité sectorielle ou de produits dans le domaine d'activité de l'entreprise sélectionnée et en relation avec la nature du lot.

De plus, afin d'associer l'équipementier à sa politique sportive ambitieuse, le C.R.G.G.E souhaite que le futur équipementier devienne partenaire du C.R.G.G.E (voir contenu des offres marketing de la C.R.G.G.E dans le document annexé).

# 3. Déroulement de la procédure de consultation et d'attribution

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE – DISPOSITIONS GENERALES

**Article 1.1. Objet du marché**

Le présent appel d'offres concerne le volet « Equipementier » du C.R.G.G.E, et ce pour les saisons sportives 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Il se présente sous la forme de **trois lots dissociables** :

- LOT n°1 : Equipements textiles sportifs destinés aux gymnastes et encadrants des équipes régionales de Gymnastique Artistique Masculine, Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Rythmique et Trampoline, aux techniciens de l'Equipe Technique Régionale, aux élus du Comité directeur et aux salariés du C.R.G.G.E.

- LOT n°2 : Equipements matériels pour les compétitions interdépartementales et régionales

- LOT n°3 : Les récompenses régionales (coupes et médailles)

**Article 1.2. Mode de consultation**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres non soumis aux règles des marchés publics qui ne fait donc pas l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence au niveau européen.

**Article 1.3. Equipementier textile sportif actuellement titulaire du marché**

Nine nine.

**Article 1.5. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 3 (trois) mois à compter de la réception des offres. Durant ce délai, le soumissionnaire reste engagé par son offre.

**Article 1.6. Publication**

Le 19 avril 2021 sur le site internet du C.R.G.G.E : https://grand-est.ffgym.fr/Actualites/APPEL-A-CANDIDATURE-EQUIPEMENTIER

**Article 1.7. Présentation des candidatures et des offres**

Un appel à candidature sera envoyé simultanément aux candidats potentiels. La date prévisionnelle d'envoi de l'appel à candidature est fixée au 19 avril 2021. Elle précisera la date limite de remise des offres initiales de la première phase de négociation.

Le présent appel d'offre pourra également être transmis, sur simple demande, à chacun des candidats. Ou en le téléchargeant sur le site internet du C.R.G.G.E : https://grand-est.ffgym.fr/Actualites/APPEL-A-CANDIDATURE-EQUIPEMENTIER

Chaque candidat à qui aura été adressée ou remise la consultation dispose d'un délai expirant le 15/05/2021 pour solliciter un entretien individuel avec le C.R.G.G.E afin de clarifier toute question relative à la consultation. Le C.R.G.G.E fixera le plus rapidement possible la date et le lieu de convocation pour ces entretiens.

Dans le respect des règles de loyauté et de non-discrimination, le C.R.G.G.E communiquera les précisions apportées à l'ensemble des autres candidats ayant manifesté un intérêt à la procédure de consultation. Les offres des concurrents seront entièrement calculées en euro et rédigées en langue française.

**Article 1.8. Conditions d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception**

Les offres devront être réceptionnées au plus tard le 31 mai 2021 à 17h00 (heure locale) dans les conditions fixées ci-après :

- Par courrier, l'enveloppe fermée portera en suscription, en plus des coordonnées :

***Comité Régional de Gymnastique du Grand Est***
***Appel d'offres C.R.G.G.E***
***13 rue Jean Moulin***
***54510 TOMBLAINE***

- Par courriel électronique : stevy.loro@ffgymgrandest.fr

***OBJET : appel à candidature équipementier / NOM ENTREPRISE***

Toute offre remise hors délai sera écartée purement et simplement par le C.R.G.G.E.

**Article 1.9. Planning prévisionnel de déroulement de la procédure**

| ETAPES | DATES |
|---|---|
| Envoi de la lettre de consultation | 19 avril 2021 |
| Date limite de remise des offres | 31 mai 2021 – 17H00 |
| Phase de négociation | Jusqu'au 31 mai 2021 |
| Décision du Comité Directeur | 03 juillet 2021 |
| Courrier de rejet | 05 juillet 2021 |
| Délai de contestation | Jusqu'au 15 juillet 2021 |
| Démarrage du marché | 1er septembre 2021 |

## ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE

- Date d'effet : le 01 septembre 2021
- Fin d'effet : le 31 août 2024

## ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES ET NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE

Un seul candidat sera retenu par lot identifié.

La décision définitive du Comité Directeur du C.R.G.G.E sera prise lors de sa réunion du 03 juillet 2021.

Le C.R.G.G.E avisera alors, par écrit, aux coordonnées communiquées dans leurs lettres d'engagements, les candidats non retenus et notifiera le marché aux attributaires.

Si l'offre formulée par un candidat est acceptée par le C.R.G.G.E dans ce délai, cette offre et les dispositions de la consultation seront réputées constituer un avant-contrat entre le C.R.G.G.E et le candidat.

L'acceptation par le C.R.G.G.E de l'offre remise par le candidat n'emporte pas cependant obligatoirement adhésion du C.R.G.G.E à l'ensemble des termes de l'offre proposée par le candidat, jusqu'à la rédaction du contrat final détaillant leurs engagements respectifs. La préparation de l'offre par les candidats intéressés se fait sous leur seule responsabilité et à leur frais.

Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation et/ou remboursement de frais et/ou coûts au titre de la préparation et remise de l'offre et plus généralement au titre de leur participation à la consultation, et ce quel que soit le résultat de celle-ci.

Le C.R.G.G.E se réserve le droit, à tout moment et de manière discrétionnaire, d'apporter toute correction ou clarification à la consultation si celle-ci lui paraît nécessaire et ce au plus tard jusqu'à deux (2) jours précédant la date de clôture.

Le C.R.G.G.E se réserve également la possibilité, sans motif particulier, d'arrêter ou de suspendre la procédure en cours et/ou d'indiquer que le C.R.G.G.E reporte la consultation une période à déterminer.

# 4. Définition des lots

**LOT N°1 : EQUIPEMENT TEXTILE**

L'équipementier doit prévoir des équipements textiles avec des coupes homme et des coupes femme (la répartition détaillée sera à définir).

*a. Equipe régionale HAUT-NIVEAU*

Dans le cadre des revues régionales d'effectifs, le partenaire devra équiper les quatre équipes régionales du Grand Est (GAM, GAF, GR et TR).

| | NOMBRES | | |
|---|---|---|---|
| | **2021/2022** | **2022/2023** | **2023/2024** |
| Justaucorps équipe régionale Gymnastique Rythmique | 7 | 7 | 7 |
| Survêtements staff équipe régionale Gymnastique Rythmique | 3 | 3 | 3 |
| Justaucorps équipe régionale Gymnastique Artistique Féminine | 7 | 7 | 7 |
| Survêtements staff équipe régionale Gymnastique Artistique Féminine | 3 | 3 | 3 |
| Léotards équipe régionale Gymnastique Artistique Masculine | 7 | 7 | 7 |
| Survêtements staff équipe régionale Gymnastique Artistique Masculine | 3 | 3 | 3 |
| Léotards équipe régionale Trampoline | 3 | 3 | 3 |
| Justaucorps équipe régionale Trampoline | 3 | 3 | 3 |
| Survêtement staff équipe régionale Trampoline | 3 | 3 | 3 |

*b. Equipe Technique Régionale (ETR)*

L'ETR concerne les techniciens qui œuvrent, bénévolement ou non, pour le compte du Comité Régional dans les secteurs de la formation, compétition, haut-niveau et évolugym. Le partenaire deviendra l'équipementier officiel de l'ETR.

| | NOMBRES | | |
|---|---|---|---|
| | **2021/2022** | **2022/2023** | **2023/2024** |
| Polos | 80 | 70 | 60 |

*c. Membres du Comité Directeur*

| | NOMBRES | | |
|---|---|---|---|
| | **2021/2022** | **2022/2023** | **2023/2024** |
| Vestes | 32 | | |

*d. Employés du Comité Régional*

| | NOMBRES | | |
|---|---|---|---|
| | **2021/2022** | **2022/2023** | **2023/2024** |
| Polos | 10 | 2 | 2 |

**LOT N°2 : COMMUNICATION COMPÉTITION**

Le LOT N°2 concerne l'ensemble des éléments de communication visible sur les compétitions organisées par le Comité Régional.

| | NOMBRES | | |
|---|---|---|---|
| | 2021-2024 | | |
| Fonds de podium - Roll up de 2m de LARGE | 6 | | |
| Nappes de juges (Graphisme Comité Régional) | 30 | | |
| | **2021/2022** | **2022/2023** | **2023/2024** |
| Bâches photo call personnalisées | 15 | 15 | 15 |
| T-shirts COL | 300 | 300 | 300 |
| Rolls up standards - 80cm de LARGE | 3 | 3 | 3 |
| Goodies (choix du partenaire) | 500 | 500 | 500 |

**LOT N°3 : RECOMPENSES**

Les récompenses du Comité Régional se composent des coupes et des médailles. Le Comité Régional commande chaque saison sportive 6 500 médailles pour un coût total de 10 000 € TTC.

| | NOMBRES | | |
|---|---|---|---|
| | **2021/2022** | **2022/2023** | **2023/2024** |
| Dotations coupes compétitions régionales | 50 | 50 | 50 |
| Prise en charge 20% des médailles des compétitions (10 000 € TTC) | 2 000 € | 2 000 € | 2 000 € |

## 5. Contrepartie du C.R.G.G.E

En contrepartie des prestations fournies par l'équipementier, le C.R.G.G.E s'engage à faire bénéficier celui-ci des avantages suivants :

Le C.R.G.G.E accordera le partenaire à installer un stand sur l'ensemble des compétitions interdépartementales et régionales.

Le C.R.G.G.E accordera à l'équipementier une exclusivité dans son domaine d'activité sur le territoire du Grand Est et pendant toute la période contractuelle :

- pour les équipements utilisés par les équipes régionales haut-niveau et les membres (bénévoles et salariés) du C.R.G.G.E
- pour les produits de l'équipementier siglés C.R.G.G.E
- pour l'utilisation des signes distinctifs du C.R.G.G.E

Le C.R.G.G.E respectera l'exclusivité de l'équipementier dans sa communication relative aux équipes régionales haut-niveau et aux événements régionaux. Ainsi, tout membre du C.R.G.G.E dans le cadre des compétitions définies précédemment, sera obligatoirement équipé avec les produits de l'équipementier ou en tenue neutre pour certains dirigeants.

Le C.R.G.G.E accordera à l'équipementier le droit d'utiliser les dénominations officielles suivantes :

- Partenaire majeur du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est
- Partenaire majeur du C.R.G.G.E

Le C.R.G.G.E accordera à l'équipementier, le droit d'utiliser, l'image collective des équipes régionales haut-niveau portant et/ou utilisant les équipements du partenaire.

Le C.R.G.G.E accordera à l'équipementier, le droit d'utiliser les signes distinctifs du C.R.G.G.E, pendant la période contractuelle. Ce droit d'utilisation des signes distinctifs sera concédé sur une base personnelle et non transférable (exception faite des licenciés ou filiales mais après accord du C.R.G.G.E).

Dans tous les cas, les utilisations précitées ne pourront intervenir qu'après que les supports visuels concernés aient fait l'objet de « Bons à Tirer » écrits auprès du C.R.G.G.E. Le C.R.G.G.E accordera à l'équipementier, en exclusivité dans son domaine d'activité, que tout membre des équipes régionales haut-niveau ou d'une délégation régionale accompagnant ces équipes, soit équipé avec des équipements de sa marque sur tout visuel promotionnel exploité par la C.R.G.G.E.

Le C.R.G.G.E associera l'équipementier à l'ensemble de ses supports de communication (présence logo), des équipes régionales haut-niveau et des événements C.R.G.G.E : affiches, communiqués de presse, site internet du C.R.G.G.E, supports vidéo, etc.

Le C.R.G.G.E aura obligation de faire respecter le port des produits de la marque de l'équipementier pour les personnes suivantes :

- Equipes Techniques Régionales
- Equipes régionales haut-niveau
- Membres du C.R.G.G.E

Le C.R.G.G.E fera bénéficier l'équipementier de la formule OR et de ses avantages dans le cadre de sa politique de partenariat :

- Invitation à l'assemblée générale
- Votre logo sur nos supports de communication institutionnels. (Courriers et courriels)
- Votre logo sur la newsletter et l'annuaire Gym Santé.
- Votre logo sur les affiches officielles des compétitions interdépartementales et régionales.
- Officialisation du partenariat sur nos réseaux sociaux et notre site internet
- Votre logo sur chaque nouvelle vidéo publiée sur les réseaux sociaux
- Participation à la remise des récompenses des compétitions interdépartementales et régionales
- Votre kakémono partenaire dans les salles des compétitions
- Votre logo sur les équipements des gymnastes des structures haut-niveau
- Distribution de votre publicité dans les salles des compétitions.
- Votre logo sur les véhicules du Comité Régional

- Votre logo sur les kakémonos de fond de podium
- Votre logo sur les tenues des gymnastes lors du championnat des comités régionaux de France
- Diffusion de trois spots publicitaires par année sur notre site internet
- Diffusion de trois spots publicitaires par année sur nos réseaux sociaux